

Bienvenue dans L'Association les montchatons



Ce livret vous est destiné afin d'appréhender ce nouveau poste dans les meilleures conditions. Vous prendrez connaissance des informations et des repères nécessaires pour vous aider à mieux connaître l'Association et vous intégrer plus facilement dans son organisation et au sein des équipes.

Nos trois établissements petite enfance



Montchatons ACACIAS,

En 1991, ouverture d'une crèche collective de 24 berceaux,
17 avenue des acacias, 69003 Lyon



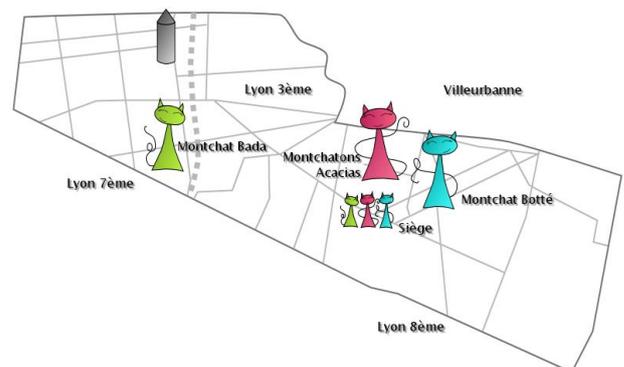
Montchat BOTTE,

En 2005, ouverture d'une crèche collective de 60 berceaux,
35 rue Ferdinand Buisson, 69003 Lyon



Montchat BADA,

En 2012, ouverture d'une crèche collective de 55 berceaux,
27 rue de l'abbé Boisard, 69003 Lyon





Salle de Blabla



Coin cocooning



Salle de repas



Salle de chat Papote



Salle de change

SOMMAIRE

- I. L'association Les Montchatons
- II. Le projet associatif
- III. La présentation de l'équipe
- IV. Le cadre réglementaire et institutionnel
- V. Le Comité Social et Economique
- VI. Les réunions institutionnelles
- VII. L'organisation du travail, ce que je dois savoir...
- VIII. L'évaluation au service de la qualité
- IX. Les avantages de la CCN ALISFA
- X. Les partenaires
- XI. Les Coordonnées

I. L'ASSOCIATION LES MONTCHATONS

Quelques mots d'histoire...

C'est en automne 1984 que germe dans l'esprit de quelques Montchatois l'idée d'une garderie parentale. Pour essayer de diminuer l'importante carence en structures d'accueil pour la petite enfance, une douzaine de familles s'est constituée en comité de jeunes parents de Montchat.

Le 22 novembre 1985, L'Association des Montchatons est créée.

Le 8 décembre 1986, une crèche parentale accueille 12 enfants dans un local situé 173 avenue Lacassagne. Une quinzaine de mamies du club de l'amitié vient « grand mater » les petits et aide ainsi le professionnel et le parent de permanence.

En décembre 1991, Montchatons ACACIAS accueille 24 enfants.

En septembre 2005, la crèche parentale est transférée rue Ferdinand Buisson, elle accueille 16 enfants et devient Montchat PERCHE, installée à l'étage d'un établissement qui en même temps, ouvre une nouvelle structure Montchat BOTTE, au rez- de- chaussée qui accueille 38 enfants.

Début 2006, le siège social de l'Association s'établit dans les locaux de Lacassagne.

En janvier 2012, Montchat BOTTE et Montchat PERCHE vont devenir une seule et même crèche collective avec 6 berceaux supplémentaires soit 60 enfants accueillis.

En juin 2012, Montchat BADA accueille 55 enfants, cet établissement est implanté dans le quartier de la Buire. L'Association les Montchatons bien implanté dans le quartier de Montchat s'ouvre sur un quartier nouveau, l'enjeu sera de s'impliquer et de créer un réseau de quartier.

En 2026/2027, Un projet de reconstruction de Montchatons ACACIAS sur son propre terrain devrait accueillir 42 enfants,

La belle aventure des Montchatons se poursuit.....

II. LE PROJET ASSOCIATIF

Les objectifs du projet associatif, ce sont d'abord, des valeurs :



SES MISSIONS

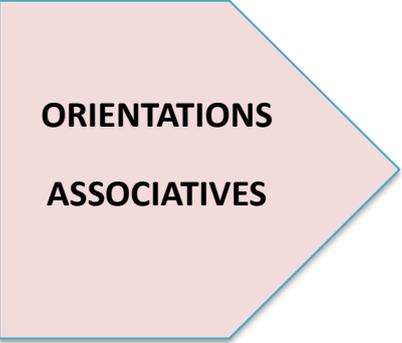
Respect des droits de l'enfant et des valeurs collectives

Respect de l'enfant et de son identité

Accueillir l'enfant dans le respect de son environnement familial, social et culturel

Respect du lien familial et promotion de la fonction parentale

Accompagnement et développement des pratiques professionnelles



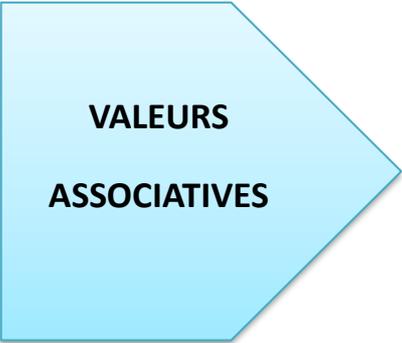
ORIENTATIONS ASSOCIATIVES

Accueil de l'enfant et de sa famille

Participation des familles

Soutien à la parentalité

Engagement des professionnels



VALEURS ASSOCIATIVES

IMPLICATION

BIENVEILLANCE

RESPECT

SOLIDARITE

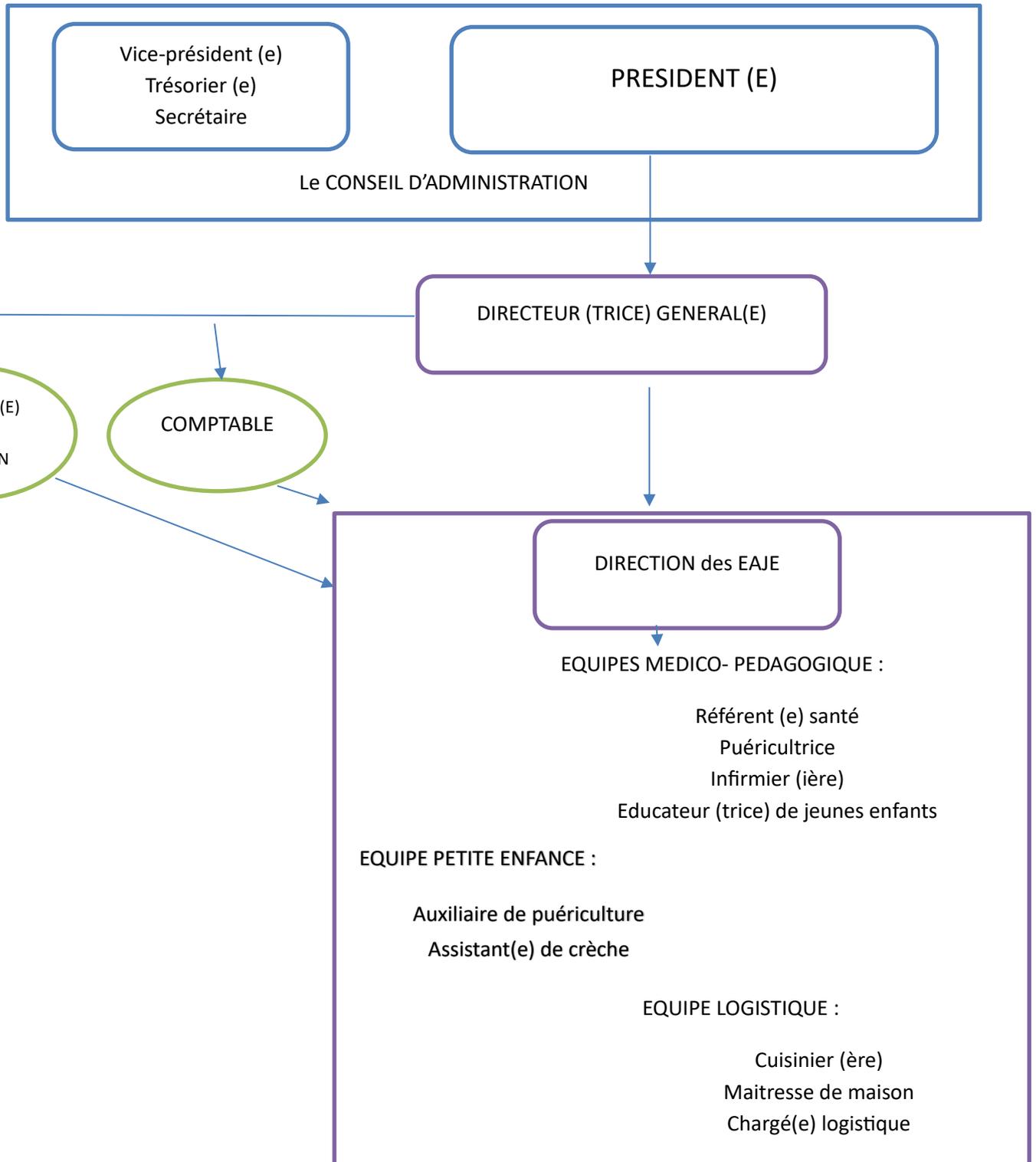
LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Un projet éducatif qui fédère une équipe

- Il définit les modalités d'accueil des enfants et de leur famille au sein de l'établissement
- Il s'appuie sur une pédagogie d'ouverture à la créativité à la rencontre d'autres enfants et à un environnement social :
 - L'enfant et la nature
 - Les ateliers d'éveil musical
 - Les ateliers de lecture
 - Les ateliers d'éveil à l'anglais
 - La bibliothèque
 - Projet intergénérationnel
- Il invite les familles à participer à la vie de la crèche :
 - Les sorties extérieures (parc, marché...)
 - Ateliers Marmiton
 - Ateliers danses, instruments de musiques...
- Il se nourrit de la réflexion professionnelle dans l'intérêt d'améliorer la qualité d'accueil
- Il est réactualisé régulièrement



III. PRESENTATION DE L'EQUIPE



IV. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

- Il détermine les droits et les devoirs de chaque salarié
- Il fixe les règles auxquelles se réfère l'ensemble du personnel de l'association

Le Contrat de Travail

Vous le signerez à votre embauche. Il fixe le cadre des relations et des engagements entre vous et l'employeur.

La Convention Collective

L'association applique la Convention collective des Acteurs du Lien Social et Familial du 4 juin 1983 (ALISFA). Elle définit le cadre des conditions de travail. Elle est consultable sur le site WWW.elisfa.fr

Le Règlement Intérieur

Il définit les règles concernant l'hygiène et la sécurité des salariés, les droits et les devoirs. Un exemplaire du RI vous est remis à votre embauche.

La Fiche de poste

Elle est spécifique à chaque métier et décrit vos missions et fonctions. Elle permet de connaître ce que l'Association attend de vous. La fiche de poste est remise dès votre embauche.

Les Protocoles

Ils définissent les règles d'organisation et de comportements face à des situations rencontrées dans le cadre du travail (protocoles de sécurité, d'hygiène, de soins...) ou sont spécifiques aux salariés (procédure en cas d'absence ou de changement d'horaire, prise de congés...)

DUERP

Ce document, mis à jour périodiquement, permet d'identifier l'ensemble des risques professionnels présents dans l'établissement afin d'apporter des corrections ou des actions de prévention, les réduire ou les faire disparaître.

V. LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Ce sont des salariés élus par l'ensemble des salariés pour une durée de 4 ans.
- Un délégué syndical peut aussi être élu comme représentant du personnel.
- Ils ont pour mission de représenter le personnel auprès de l'employeur et de lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail et des conditions de travail.
- Ils sont régulièrement consultés et informés par l'employeur sur différents sujets concernant l'association.
- Ils sont amenés à négocier des accords d'entreprise avec l'employeur.
- Ils interviennent dans les réflexions concernant la santé, la sécurité et l'hygiène.
- Le CSE propose aux salariés des services ou des prestations dans le cadre de leur budget social.
- Des temps de permanence peuvent être assurés, se renseigner auprès d'eux :

Pour les contacter

cse@montchatons.com



VI. LES REUNIONS INTITUTIONNELLES

► **La réunion institutionnelle**

Le directeur (trice) général (e) réunit au moins une fois par an l'ensemble des professionnels pour leur présenter les projets associatifs, les évolutions de l'Associations ou de la Convention Collective Nationale (CCN).

► **Les réunions plénières**

5 réunions plénières sont organisées au cours de l'année pour mener une réflexion sur des thématiques pédagogiques, des projets ou encore des outils de travail afin d'améliorer le quotidien des professionnels. Ces temps de réunion renforcent la cohésion d'équipe et resserrent les liens autour d'objectifs communs.

► **Les réunions de secteurs**

Ce sont des temps d'échanges sur des pratiques professionnelles, l'organisation du secteur, l'accompagnement d'enfants, des projets d'activités destinés à l'enfant.

Les réunions éducatives

Ces réunions permettent à l'équipe éducative composée des éducateurs(trices) de jeunes enfants, du psychomotricien(ienne) de faire le point sur la dynamique de l'équipe, l'avancée des projets, les situations qui méritent d'être échangées à la recherche de solutions adaptées ou d'améliorations.

► **Les temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle**

C'est un espace qui permet aux professionnels de réfléchir sur leur pratique. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque. L'analyse de la pratique est animée par un superviseur.

VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL, CE QUE JE DOIS SAVOIR...

Vos horaires et votre planning

- Ils sont affichés dans la salle du personnel,
- Ils sont définis selon un planning de base qui peut être modifié en fonction des besoins de service et en cas d'absence de professionnel (maladie, congé, formation...), afin d'assurer la continuité d'accueil des enfants,
- Votre temps de coupure est planifié en fonction des horaires de travail et du rythme des enfants, la priorité étant de garantir une présence continue auprès des enfants.

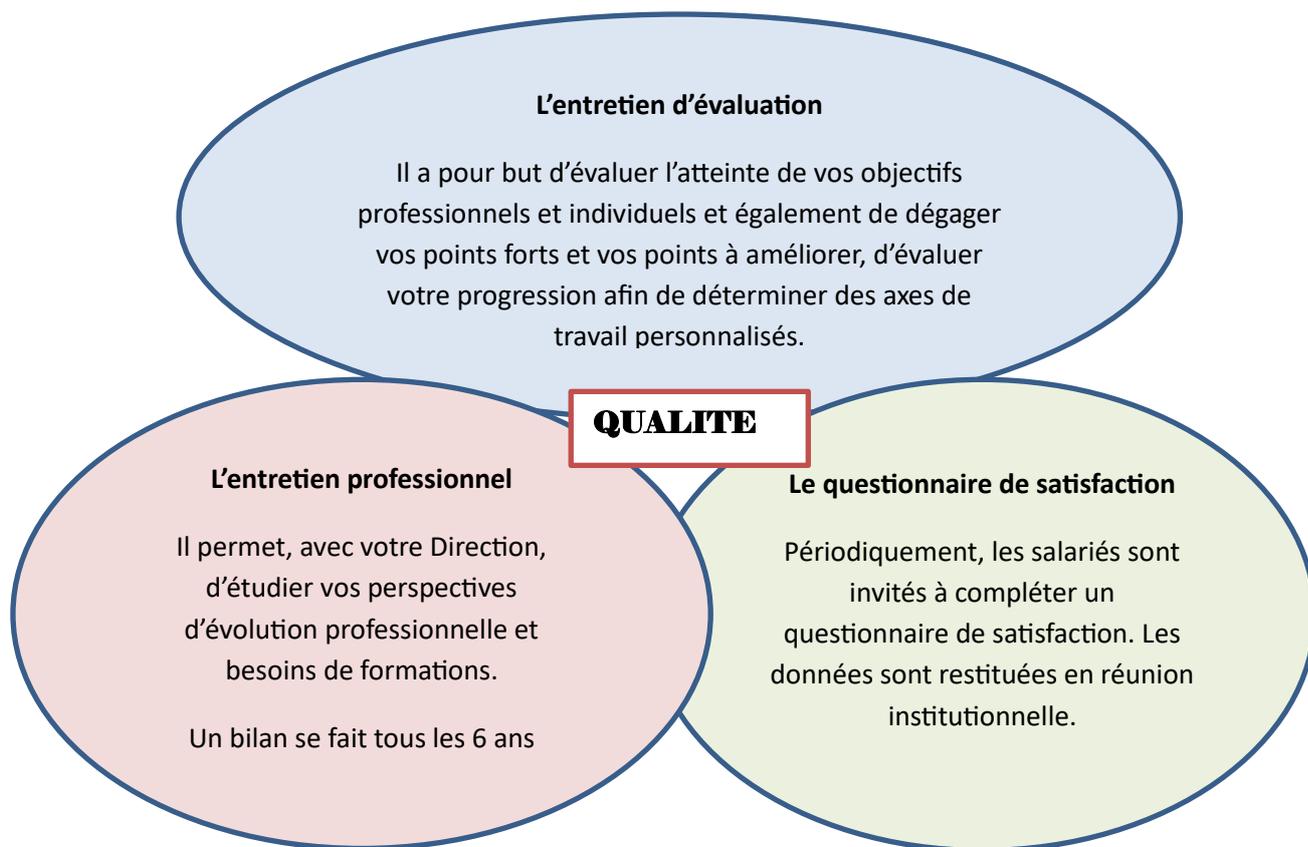
Les absences

- Les absences prévues :
Pour toute demande d'absence (congrés supplémentaires, congrés exceptionnels, congrés sans solde...) vous devez faire une demande écrite auprès de votre direction. Pour cela, vous complétez un document mis à votre disposition dans l'attente d'une validation.
- Les absences imprévues :
En cas d'absence imprévue pour cause de santé, vous devez en informer votre direction et envoyer l'arrêt de travail au siège de l'association dans les 48 heures.
- En cas d'autres absences imprévues (enfant malade, événements familiaux...) vous devez avertir votre direction et apporter à votre retour un justificatif d'absence.

La rémunération

Les salaires sont élaborés d'après la Convention Collective ALISFA du 4 juin 1983. Le versement du salaire est fait l'avant dernier jour du mois.

VIII. L'ÉVALUATION DU SERVICE ET LA QUALITE



Une gestion humaine des ressources : Proximité- Ecoute- Respect



Vous pouvez demander de changer d'établissement, celle-ci sera étudiée par l'équipe de direction. Une mutation peut vous être demandée par la direction générale dans le cadre de projets ou autres.



Vous pouvez participer à des formations permettant de développer vos compétences ou d'en acquérir des nouvelles.



L'association vous soutient et vous accompagne dans votre projet professionnel via l'OPCO UNIFORMATION et par un accompagnement individualisé (VAE...).

Sécurité
incendie

Les exercices incendie ont lieu deux fois par an et permettent de mettre en pratique les consignes de sécurité qui vous ont été présentées par votre direction.

Médecine du
travail

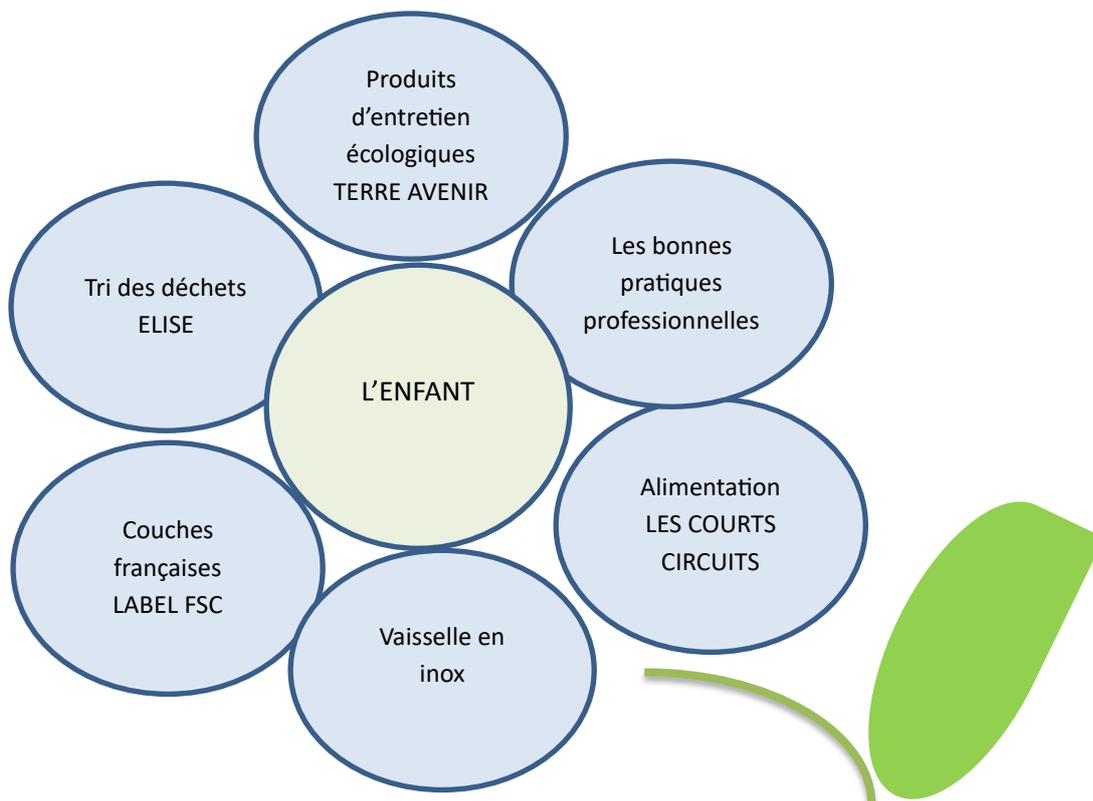
Vous avez des convocations périodiquement pour une visite de prévention.

Vous avez une visite de reprise de travail suite à un arrêt de travail long ou accident de travail.

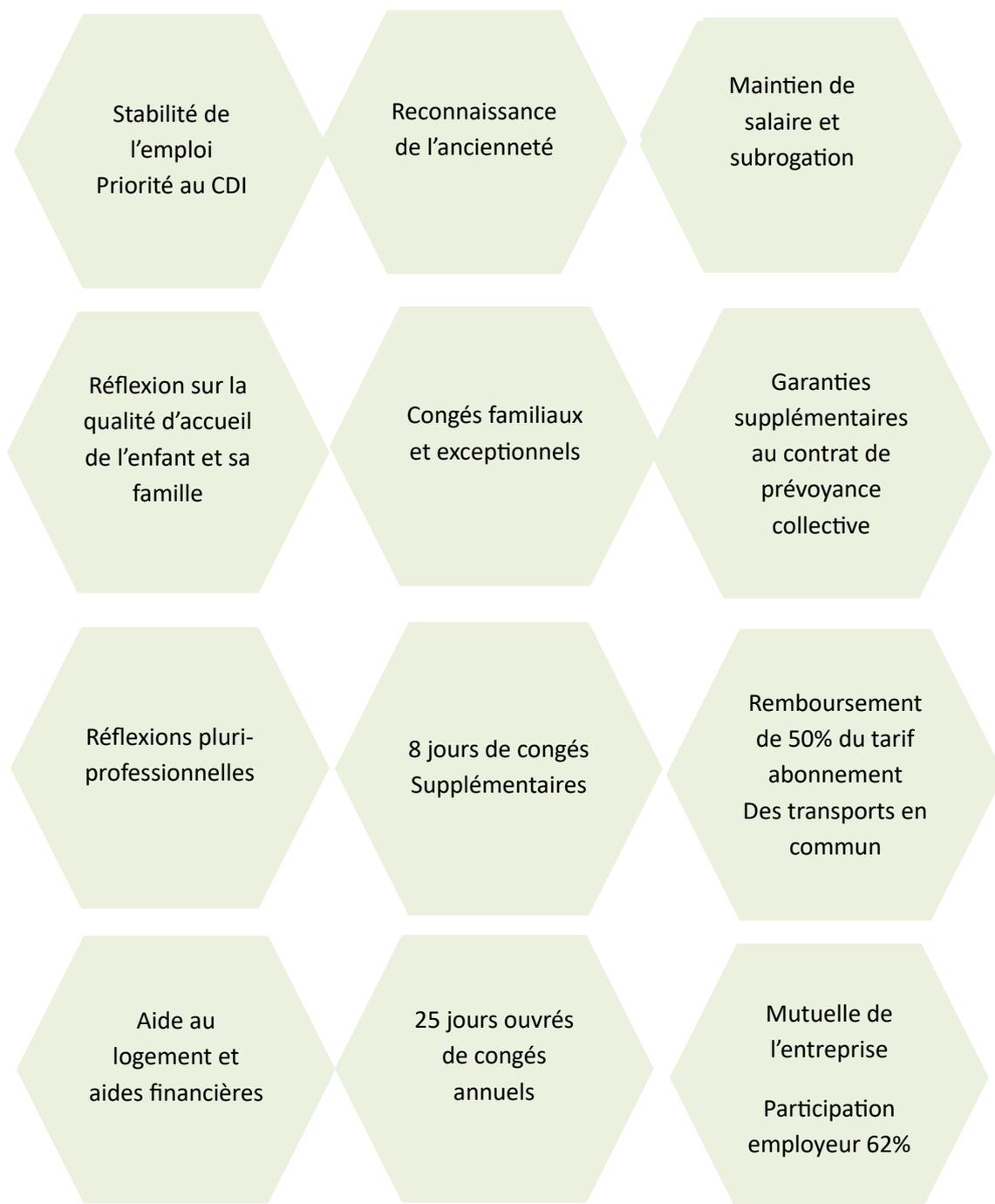
L'employeur peut prendre l'initiative de vous adresser à la médecine du travail afin de faire vérifier votre aptitude à votre poste de travail. Sur votre demande, vous pouvez également prendre rendez-vous directement avec le médecin du travail.

Démarche environnementale

Des groupes de professionnels travaillent pour garantir un environnement sain dans les établissements dans un objectif d'écoresponsabilité et d'écocitoyenneté.



IX. LES AVANTAGES DE TRAVAILLER AU MONTCHATONS



Chaque trimestre, la gazette « **le chat pitre** » paraît. Les articles rédigés relatent les événements et les moments marquants de l'établissement. Par le biais de représentants, les professionnels et les parents sont invités à participer à l'élaboration de cette gazette et à s'exprimer.

X. LES PARTENAIRES

L'association travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de partenaires :

► Les partenaires financeurs :

La CAF et la MSA

La contribution des familles en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants (barème CAF)

La ville de Lyon

► Les partenaires associatifs :

URIOPSS

L'ACEPP

L'APEF

► Les partenaires socio-éducatifs

La bibliothèque de la Part-Dieu et Bibliobus

L'EHPAD

Les écoles du quartier

► Les partenaires médico-sociaux

CMP

CAMSP

Professions libérales (kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...)

XI. COORDONNEES

LE SIEGE

173 avenue Lacassagne 69003 LYON



04 37 56 19 65



montchatons@montchatons.com

EAJE MONTCHATONS ACACIAS

17 avenue des acacias 69003 LYON



04 72 35 94 24



acacias@montchatons.com

EAJE MONTCHAT BOTTE

35 rue Ferdinand Buisson 69003 LYON



04 72 68 77 20



botte@montchatons.com

EAJE MONTCHAT BADA

27 avenue Abbé Boisard 69003 LYON



04 72 35 22 09



bada@montchatons.com

SITE INTERNET

www.montchatons.com

Soyez le/la bienvenu (e)

Bonne expérience professionnelle parmi nous !